REICHSTETT

COMMUNE DE REICHSTETT

République Française **DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN**

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°2023-05/AMT-48

Le Maire,

Vu les dispositions du Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-1 à L.2542-13,

CONSIDERANT qu'une **fête des voisins** est organisée **rue des Merles** (sur la placette au fond de la rue), il convient de réglementer la circulation dans cette place pour des raisons de sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement sont interdits **sur la placette au fond de la rue des Merles, le samedi 10 juin à partir de 18h00 jusqu'à 00h00.**

Article 2 : Le secteur désigné sera barré et interdit à la circulation automobile.

Article 3 : La signalisation seront mises en place par les résidents.

Article 4 : Les services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :
- M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Section des Sapeurs Pompiers de Reichstett – M. Laurent Thiriot *(par courriel)*,
- Mme Nadine ACKER 19 rue des Hirondelles 67116 Reichstett,
- Affichage,
- Archives.

Fait à Reichstett, le 23 mai 2023

L'adjoint au Maire,
Patrick ECKART

MAIRIE DE REICHSTETT (Bas-Rhin)

c:\users\mameyer\documents\fête des voisins - rue des merles.doc

24 rue de La Wantzenau • B.P. 73455 REICHSTETT • 67456 MUNDOLSHEIM CEDEX
Tél. 03 88 20 02 26 • Fax 03 88 81 92 85 • Courriel : mairie@reichstett.fr